

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 14 janvier 2019 à 20h01, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, Maire.

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière**

PUBLIC : 2

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** Procès-verbal de la séance ordinaire et extraordinaire (Budget 2019) du 3 décembre 2018.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1.** Comptes.
 - 4.2.** Avis de motion-Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2019.
 - 4.3.** Dépôt du projet de règlement n°416-2019 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2019.
 - 4.4.** Demande d'aide financière-Bellevue sur les monts-Déneigement (versement #3).
- 5. HYGIENE DU MILIEU**
 - 5.1.** Avis de motion-Règlement concernant les rejets à l'égout.
 - 5.2.** Dépôt du projet de règlement n°417-2019 concernant les rejets à l'égout.
- 6. AFFAIRES NOUVELLES**
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

001-20190114

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

002-20190114

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE (BUDGET 2019) DU 3 DÉCEMBRE 2018

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire (budget 2019) du 3 décembre 2018;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire et extraordinaire du 3 décembre 2018.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

003-20190114

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

AVIS DE MOTION

4.2. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Monsieur Lawrence Cassista, conseiller, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement abrogeant le règlement n°407-2018 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2019.

Résumé

Taxes foncière générale : 0,5375

Taxes foncière-Immeubles non résidentiels : 1,6175

Taxes foncière-Sûreté du Québec : 0,0786

Taxes spécial-secteur village (eau potable) : 0,0093

Tarifification matières résiduelles : Résidentiel (\$/unité): 124,29

Commercial (\$/unité) : 190,61

Spécial (\$/unité) : 745,80

Tarifification matière recyclable : Résidentiel (\$/unité) : 47,96

Commercial (\$/unité) : 47,96

Tarifification aqueduc : Résidentiel (\$/unité): 140,37

Commercial (\$/unité) : 178,12

Ferme (\$/unité) : 224,12

Tarification égout sanitaire :

Catégories d'immeubles visés (secteur rouge)	Facteur	Tarif
Immeubles résidentiels		
• par logement	1 unité	226,16 \$
• Restaurant	1,5 unité	339,24 \$
• Commerce d'hébergement/auberge, couette et café/chambre	0,30 unité	67,85 \$
• Épicerie	1,3 unité	294,01 \$
• Résidence avec commerce	1,5 unité	339,24 \$
• Garage avec réparations	1,3 unité	294,01 \$
• Institution financière	1,5 unité	339,24 \$
• Autres types de commerces	0,20 unité	45,23 \$
Un lot distinct et vacant susceptible d'être l'assiette d'une construction en vertu des règlements d'urbanisme de la municipalité constituant une unité d'évaluation	0,20 unité	45,23 \$
Un terrain vacant pouvant faire l'objet d'un permis relatif à une opération cadastrale en vertu du règlement de lotissement de la municipalité et susceptible d'être l'assiette d'une construction en vertu des règlements d'urbanisme de la municipalité constituant une unité d'évaluation.	0,20 unité	45,23 \$
Catégories d'immeubles visés (secteur jaune)		
	Facteur	Tarif
Immeubles résidentiels		
• par logement	0,25 unité	56,54 \$
Endroits spéciaux		
• La Grande Ferme	1 unité	226,16 \$
• La Réserve nationale de Faune du Cap-Tourmente	2 unités	452,32 \$

DÉPÔT-PROJET DE RÈGLEMENT

4.3. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°416-2019 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le budget de l'exercice financier 2019 en date du 3 décembre 2018;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les Lois par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la Municipalité de Saint-Joachim, toute somme de deniers nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

Le projet de règlement n°416-2019 est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et peut être consulté au bureau de la municipalité.

Déposé : 105-131

004-20190114

4.4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-BELLEVUE SUR LES MONTS-DÉNEIGEMENT (VERSEMENT #3)

Considérant qu'il a été convenu à la résolution n°085-20180507 de remettre à l'OBNL Bellevue sur les Monts, une aide financière pour pourvoir aux dépenses annuelles liées au déneigement des rues aux conditions énumérées à cette même résolution;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été formulée le 9 septembre 2018;

Considérant qu'un montant de 11 497,50\$ a déjà été remis à l'OBNL;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'autoriser une

aide financière d'un montant de 5 748,75\$ auprès de l'OBNL Bellevue sur les Monts pour le déneigement 2018-2019 du secteur Bellevue.

Adoptée

5. HYGIÈNE DU MILIEU

AVIS DE MOTION

5.1. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT CONCERNANT LES REJETS À L'ÉGOUT

Madame Lucie Racine, conseillère, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement concernant les rejets à l'égout.

Le règlement a être adopté a pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égouts exploités par la Municipalité de Saint-Joachim.

DÉPÔT-PROJET DE RÈGLEMENT

5.2. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°417-2019 CONCERNANT LES REJETS À L'ÉGOUT

Considérant que le conseil municipal estime approprié de mettre à jour son règlement sur les rejets à l'égout et en harmonie avec les nouvelles exigences des gouvernements provincial et fédéral;

Considérant que les municipalités doivent adopter un règlement sur les rejets dans les réseaux d'égouts suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle entente relative à la fourniture du service d'assainissement des eaux usées;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 janvier 2019;

Le projet de règlement n°417-2019 est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et peut être consulté au bureau de la municipalité.

Déposé : 105-131

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

005-20190114

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 14 janvier 2018 à 20h21.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière